

# Greenpeace porte plainte contre EDF auprès de la Commission européenne

L'ONG attaque l'Etat français à Bruxelles pour dénoncer une aide d'Etat illégale dans le cadre du projet de relance du nucléaire britannique.



"La plainte de Greenpeace vise à dénoncer l'incompatibilité des augmentations de capital d'EDF avec les règles européennes relatives à la concurrence", écrit l'association dans un communiqué.

Commission européenne.

C'est en ces termes que l'ONG **Greenpeace** a annoncé avoir déposé une plainte ce mercredi contre l'Etat français auprès de la

L'ONG veut ainsi dénoncer auprès de Bruxelles une aide d'Etat illégale et incompatible avec la libre concurrence du marché européen concernant **EDF**. Dans le document que le Figaro a pu consulter, Greenpeace souligne que l'augmentation de capital dont a bénéficié l'entreprise au début de l'année - d'un montant supérieur à 3 milliards d'euros - et le fait que l'électricien ait payé son dividende en actions - à hauteur de 3,8 milliards d'euros sur les exercices 2015 et 2016 - constituent des subventions déguisées en faveur du projet **Hinkley Point C** - la centrale nucléaire de nouvelle génération EPR qu'EDF doit construire en Grande-Bretagne.

"A plusieurs reprises dans le cadre de sa communication, EDF a présenté les opérations financières précitées comme des décisions nécessaires pour assurer le financement des EPR d'Hinkley Point", souligne Laura Monnier, chargée de campagne juridique chez Greenpeace, "autrement dit, la relation est clairement établie entre ces grands schémas comptables d'une part et ce projet industriel d'autre part."

## Concept d'investisseur avisé

Dans le cadre de son dépôt de plainte, l'ONG rappelle également que les pouvoirs publics ont justifié l'augmentation de capital d'EDF par la nécessité de renforcer les fonds propres de l'entreprise pour qu'elle soit en mesure de financer son développement en Grande-Bretagne.

"Nous attaquons l'Etat parce qu'en marge de ces opérations financières, c'est tout le concept d'investisseur avisé qui est malmené, en violation du droit européen," reprend Laura Monnier chargée de campagne chez Greenpeace, "EDF s'apprête à investir des milliards

*d'euros dans un projet à la validité très incertaine. Il suffit pour cela de se retourner vers l'EPR de Flamanville, actuellement en chantier. Ce projet a déjà dix ans de retard et le devis initial a été multiplié par trois. Comment dans ces conditions prendre le risque Hinkley Point?"*

Dans le cadre de ce dossier, *Greenpeace* souligne que les investissements qu'EDF prévoit de consacrer au nucléaire auraient naturellement, au contraire, à être dédiés à l'essor des énergies renouvelables et au maintien de la sûreté du parc nucléaire français vieillissant. L'ONG a pris bonne note du plan cap 2030 - annoncé par l'électricien à l'automne 2015 et qui prévoit de doubler ses capacités renouvelables (de 28 à 50 gigawatts) - mais pointe aussitôt les retards pris.

*"Aujourd'hui, nous atteignons péniblement les 29 GW, très clairement l'énergie verte n'est pas la priorité qu'EDF voudrait nous faire croire", expose Laura Monnier, chargée de campagne juridique chez Greenpeace.*

Interrogé, EDF ne fait aucun commentaire sur le sujet, soulignant qu'elle n'a pas pris connaissance de la plainte. Dans l'entourage de l'entreprise, on précise toutefois que l'augmentation de capital au printemps vise d'abord et avant tout à sécuriser la trajectoire de l'entreprise et à lui permettre de faire face à l'ensemble de ses investissements. On rappelle également que ce dispositif global est adossé au grand plan d'économies décidé par EDF.